

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 FEVRIER 2020
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2020-02-35 – SUBVENTIONS (7.5.2) – SUBVENTION POUR LE DISPOSITIF DES CADETS DE LA DÉFENSE AU TITRE DES ANNÉES SCOLAIRES 2018-2019 et 2019-2020

DATE DE CONVOCATION : 06 FEVRIER 2020

DATE DE PUBLICATION : 20 FEVRIER 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Yvan TARDY, Thierry COLLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD (ayant la procuration de Ch. AMMARI du début à la 2020.02.03), Xavier RICHARD, Christelle AMMARI (arrivée à la 2020.02.04), Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE (ayant la procuration de M. NOISETTE), Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de Ph. HENNEBERT du début à la 2020.02.05), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAC, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Damien BRASSEUR, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT, Philippe HENNEBERT (arrivé à la 2020.02.06), Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de M. VERGEOT), Olivier HEYOB (ayant la procuration de Ch. ASSFELD LAMAZE), Alain BOURGEOIS, Malika GHAZZALE (arrivée à la 2020.02.08), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS (ayant la procuration de M. GHAZZALE du début à la 2020.02.07), Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Etienne MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE (ayant la procuration de R. JOUBERT), Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Christine ASSFELD LAMAZE, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Matthieu VERGEOT.
<u>Avis de procuration :</u>	11 Procurations du début à la 2020.02.03. 10 Procurations de la 2020.02.04 à 2020.02.05. 9 Procurations de la 2020.02.06 à 2020.02.07. 8 Procurations de la 2020.02.08 à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	52 Présents : du début à la 2020.02.03. 53 Présents : de la 2020.02.04 à la 2020.02.05. 54 Présents : de la 2020.02.06 à la 2020.02.07. 55 Présents : de la 2020.02.08 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	63 Votants du début à la fin.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2020

Application agréée E-legalite.com

Présentation du dispositif des cadets de la défense :

L'objectif est d'initier les jeunes à des activités éducatives, ludiques, sportives, au savoir-être et à l'éthique civique. Le principe retenu est celui du volontariat : la sélection est assurée par le ministère de la Défense et les établissements scolaires concernés.

Le dispositif fonctionne depuis l'année scolaire 2015-2016 avec du personnel de réserve qui est mis à disposition de la BA 133 de manière ponctuelle.

L'accueil des groupes de collégiens de classe de 3^{ème} se fait au sein des formations militaires.

Public concerné :

Au total, une quarantaine de jeunes est concernée sur des collèges du département dont 20 élèves issus des 3 collèges de Toul et 5 élèves du collège de Foug.

Financement pour l'année scolaire 2018-2019 et la période de septembre à décembre 2019 :

En 2015, au lancement du projet pour les trois collèges de Toul, le dispositif a été soutenu financièrement par les réserves parlementaires du député et du sénateur. Par la suite, l'intégration de trois collèges de Nancy à la rentrée 2017 a entièrement été prise en charge par la mairie de Nancy.

Pour pérenniser le dispositif sur les collèges de Toul et de Foug, la Communauté de Communes Terres Touloises a été sollicitée pour prendre le relais à partir de la rentrée 2017.

Récapitulatif transport des groupes		
Saison	MONTANT	LIBELLE
2018-2019	99,50 €	transport septembre 2018
2018-2019	199,00 €	transport octobre 2018
2018-2019	149,25 €	transport novembre/décembre 2018
2018-2019	199,00 €	transport janvier 2019
2018-2019	99,50 €	transport février 2019
2018-2019	199,00 €	transport mars 2019
2018-2019	199,00 €	transport avril 2019
2018-2019	199,00 €	transport mai 2019
2018-2019	199,00 €	transport juin 2019
2019-2020	99,50 €	transport octobre 2019
2019-2020	199,00 €	transport novembre 2019
2019-2020	99,50 €	transport décembre 2019
Total	1 940,25 €	

Les dépenses relatives à l'année scolaire 2017-2018 ont déjà été prises en charge par la CC2T.

Le dispositif s'est poursuivi sur l'année scolaire 2018-2019 et sur la période de septembre à décembre 2019. Le représentant de la BA 133 qui gère ce dispositif nous a transmis les justificatifs de paiement des titres de transports pour les élèves du territoire : ces dépenses s'élèvent à 1940,25 € pour la période.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2020

Application agréée E-legalite.com

Financement à partir du 1^{er} janvier 2020 :

A partir du 1^{er} janvier 2020, dans le cadre de sa compétence mobilité, la CC2T continuera à prendre en charge directement les frais de transport des groupes via son prestataire TERRES TOULOISES MOBILITE.

Pour information, 16 séances de formation sont prévues de janvier à juin 2020. Le coût par trajet est forfaitaire, il est fixé à 124,85 € / trajet pour l'année 2020, soit une dépense prévisionnelle de 1 997, 60€. Sauf extinction de ce dispositif pour les élèves du territoire, cette prise en charge du volet transport a vocation à perdurer sur la durée de la DSP mobilité avec TERRES TOULOISES MOBILITE, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Vu l'examen en commission service public du 9 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **approuver l'octroi d'une subvention de 1 940,25 € pour le dispositif « les cadets de la Défense » au titre des dépenses de transport 2018 et 2019 ;**
- **approuver la prise en charge directe des frais de transport à partir du 1^{er} janvier 2020**
- **autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX